

Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2015

Présents :

Madame Lucienne BIARDOUX – Maire

Monsieur Fabien BUSSY - 1^{er} Adjoint

Monsieur Daniel GONTHIER - Conseiller

Madame Nicole JOYOT - Conseillère

Monsieur Frits MONKING - Conseiller

- Monsieur Roman CHARLES - 2^{ème} adjoint

- Monsieur Hervé JEAN-LOUIS - Conseiller

- Madame Jacqueline MIRAT - Conseillère

Représentés :

- Marc-Antoine SOURD – Conseiller donne pouvoir à Fabien BUSSY 1^{er} adjoint

- Madame Miriam MATHIEU – Conseillère donne pouvoir à Daniel Gonthier, Conseiller

Excusée, non représentée : Madame Caroline MALATERRE – Conseillère

A 9h05, Madame BIARDOUX déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline Mirat

Ordre du jour

- Schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI)
- Transfert de la compétence « Gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) au syndicat mixte du PNRM (Parc Naturel régional du Morvan)
- Convention entre l'Etat et la Commune pour les demandes de permis de construire et déclarations préalables (PLU)
- Indemnité percepteur
- Dossier DETR 2016
- Récapitulatif de la 1^{ère} tranche des travaux de l'église
- Restes à réaliser
- Les admissions en non-valeur de produits irrécouvrables
- Etude et vote sur les propositions concernant le terrain à l'entrée de la commune - projection d'aménagement
- Attribution de subvention pour l'organisation du spectacle 2016 avec Marie et la chorale Cantaduns – Association Sauvegarde de l'église Sainte-Amélie
- Rapport de la réunion sur le diagnostic énergétique
- Achat et ventes de biens
- Questions diverses :

1) : Schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI Schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI)

Il s'agit du regroupement des communautés de communes rurales permettant d'atteindre le seuil de 5 000 habitants.

2 possibilités s'offrent à nous, les 2 répondent au critère du nombre d'habitants exigés :

- a - Regroupement des 2 communautés de communes : Portes du Morvan (dont Dun fait partie) et communauté de communes des Grands Lacs (dont Montsauche fait partie)
- b - Regroupement de 3 communautés de communes : Portes du Morvan, Grands Lacs et Haut Morvan (dont Château-Chinon fait partie).

Un vote justifié nous est demandé, à savoir que c'est le préfet qui tranchera et que la décision interviendra en Décembre 2016.

En ce qui concerne le regroupement avec la communauté de communes des Grands Lacs, une certaine habitude du travail commun existe et les deux communautés de communes sont géographiquement proches. Des contacts ont déjà été pris.

En ce qui concerne le regroupement des 3 communautés, Le Haut-Morvan, les Grands Lacs et les Portes du Morvan : il n'existe aucun antécédent de coopération, l'éloignement géographique est en défaveur de ce regroupement et le risque de dilution des responsabilités et des compétences est très grand : quels pouvoirs de décision pour elles-mêmes restera-t-il aux petites communes qui n'auront qu'un seul délégué (dont Dun) dans cet ensemble où l'une des communautés de communes atteint à elle seule le seuil des 5 000 habitants nécessaire? Qu'en sera-t-il de la proximité des élus avec la population ?

La gestion de l'eau et de l'assainissement passera à la nouvelle communauté de communes ainsi formée.

Le bassin de population de 5 000 habitants exigé est atteint avec le regroupement de la communauté de communes Les Portes du Morvan et celle des Grands Lacs.

Dans les deux cas, le conseil municipal dans son ensemble demande un second délégué.

Délibération : en faveur du regroupement Haut-Morvan – Portes du Morvan – Grands lacs

- Abstention : 0 - Vote contre : 10 - vote pour 0

Délibération : en faveur du regroupement Portes du Morvan et Grands-Lacs

- Abstention : 0 - Vote contre : 0 - vote pour 10

3 - Transfert de la compétence « Gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) au syndicat mixte du PNRM (Parc Naturel régional du Morvan)

118 communes sont concernées, réparties en quatre bassins : le Cousin, la Cure, l'Yonne et le Chaux. Dun fait partie du bassin de la Cure.

Ces bassins seront régis par des syndicats, pour un coût de 0,35 € par habitant et par an, ce qui portera les frais de gestion à 0,96 € par habitant et par an.

Ce transfert entrera en vigueur en 2018, quelle que soit l'issue du vote des communes.

Le Parc Naturel dispose d'un service d'information et de conseil que nous pourrions consulter.

Délibération : pour le transfert de la compétence GEMAPI au syndicat mixte du PNRM

- Abstention : 0 - Vote contre : 0 - vote pour 10

3 – Convention entre l'Etat et la Commune pour les demandes de permis de construire et déclarations préalables (PLU) :

Il est nécessaire de signer cette convention, le coût en temps de travail et les compétences demandées ne sont pas supportables par le budget de la commune.

Délibération : pour la signature de la convention avec l'Etat pour les demandes de permis de construire et déclarations préalables :

- Abstention : 0 - Vote contre : 0 - vote pour 10

4) - Indemnité percepteur

Délibération : approbation de l'indemnité d'un montant de 609,23 € pour le percepteur

- Abstention : 0 - Vote contre : 0 - Vote pour 10

5) - Dossier DETR 2016 :

Concernera les travaux sur le réseau d'eau de Vermot.

Un devis premier devis a été demandé en 2015 : pour un montant de 22 544 €, plus 1 450 € auxquels il faut ajouter 12 340 € pour l'étanchéité du château d'eau.

La DETR pourrait s'élever de 20 à 60% des travaux.

Des subventions seront demandées (conseil départemental, agence de l'eau...)

De nouveaux devis seront demandés pour établir la demande DETR

Délibération : demande DETR pour le réseau d'eau de Vermot

- Abstention : 0 - Vote contre : 0 - vote pour 10

6) Récapitulatif de la 1^{ère} tranche des travaux de l'église

La première tranche des travaux est terminée.

Le total HT de 316 789,67 € est un peu inférieur aux prévisions (estimation de Monsieur Buri, architecte)

Les subventions de la DRAC ont été versées (40% du montant réalisé).

La réserve parlementaire s'élève à 7% du montant réalisé

Les dons ont atteints 30 320,77 € et ont permis d'obtenir 10 000 € de la Fondation du Patrimoine. Merci à tous les généreux donateurs, particuliers et associations.

Le prêt à court terme est maintenu en attente des remboursements de TVA (délai 2 ans, taux de remboursement : 15,761 % du taux de 20% déboursé).

La deuxième tranche : les travaux ont pris un peu de retard (les vents violents ont retardé la pose de l'échafaudage).

En ce qui concerne la troisième tranche elle est financièrement impossible à réaliser pour l'instant. Une solution provisoire est recherchée pour rendre la toiture non refaite étanche, la couverture et la charpente du déambulatoire sont très détériorées.

7) Restes à réaliser :

La toiture de l'école : sera refaite en 2016. L'isolation du toit (économies d'énergie) n'est réalisable que par l'intérieur, du fait du toit plat. Une solution est recherchée pour réaliser cette isolation.

Les travaux sur le sas d'entrée de la mairie sont commencés.

8) Les admissions en non-valeur de produits irrécouvrables :

Montants des créances irrécouvrables : eau : 854 € - Budget de la commune : 1 488€

Assainissement : 1 624 €

Ces créances seront admises en non-valeurs mais la perception continue à essayer de faire rentrer les fonds.

1 215 € sur le budget eau et 255 € sur le budget de la commune sont des créances éteintes (totalement irrécupérables)

Délibération : admissions en non-valeur de ces produits irrécouvrables :

- Abstention : 0 - Vote contre : 0 - vote pour 10

9) Etude et vote sur les propositions concernant le terrain à l'entrée de la commune-projection d'aménagement

Actuellement ce terrain sert de dépôt et défigure l'entrée de Dun.

A la suite des démarches entreprises par le conseil municipal, auprès du conseil département, celui-ci propose le transfert de ce terrain dans le domaine public communal.

Compte-tenu de la proximité du carrefour très passager, des contraintes de visibilité seront à respecter dans l'aménagement de ce carrefour. Sont prévus : une partie stabilisée servant de stationnement, quelques arbres fruitiers, éventuellement des bancs et une partie en herbe.

Délibération : acceptation du transfert de ce terrain dans le domaine public communal :

- Abstention : 0 - Vote contre : 0 - Vote pour 10

10) Attribution d'une subvention pour l'organisation du spectacle 2016 avec Marie et la chorale Cantaduns

L'obtention d'un certain nombre de subventions demandées pour l'organisation de ce spectacle (dont les bénéfiques seront reversés pour la restauration des toitures de l'église Sainte-Amélie pour la 3^{ème} année consécutive) est liée à l'engagement financier de la commune aux côtés des associations Musicalement Votre et Sauvegarde de l'église Sainte-Amélie pour l'organisation de ce spectacle.

Délibération : attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association SESA (Sauvegarde de l'église Sainte-Amélie) :

- Abstention : 0 - Vote contre : 0 - Vote pour 10

11) Rapport de la réunion sur le diagnostic énergétique

Le résultat du diagnostic énergétique des bâtiments communaux, commandé au SIEEEN nous a été communiqué. Cet audit démontre que des économies d'énergie peuvent être réalisées à peu de frais et à court terme. Ces actions seront mises en œuvre dès à présent.

Cet audit propose un plan d'action à court, moyen et long terme. Conscients de l'intérêt des économies d'énergie, tant sur le plan financier que pour la protection de la planète, les membres du conseil municipal mettront en œuvre ces recommandations à mesure que le budget de la commune le permettra. Les rénovations de bâtiments communaux tiendront compte des préconisations de cet audit. Pour ce faire, le SIEEEN met à notre disposition un conseiller gratuitement pendant six ans.

Cet audit fera l'objet d'une communication dans le bulletin municipal.

12) Vente de biens :

Sortie de Monsieur Roman Charles, 2^{ème} adjoint, concerné

Cession d'un talus, terrain communal de 106,60 m², parcelle cadastrée non numérotée, appartenant à la commune, longeant d'un côté la rue du cimetière et de l'autre côté la parcelle n° AB 86 appartenant à l'entreprise Charles. Ce talus n'est d'aucune utilité à la commune, cette vente n'occasionnera aucune gêne

ni à la commune ni aux habitants et permettra à l'entreprise Charles de réaliser son extension dans les meilleures conditions.

Tous les frais inhérents à cette vente (frais d'acte administratif et/ou notarial...) sont à la charge de l'entreprise Charles

Délibération : vente du talus cadastré non numéroté à l'entreprise Charles au prix de 10 €

- Abstention : 0 - Vote contre : 0 - Vote pour 9

Délibération : autorisation est donnée par le conseil à Madame Lucienne Biardoux, Maire de Dun-les-Places de signer tous les actes et documents relatifs à cette vente

- Abstention : 0 - Vote contre : 0 - Vote pour 9

L'acquisition des parcelles sur lesquelles est construite la salle Sainte-Thérèse par la municipalité ne sera pas mise en délibération ce jour.

12) Questions diverses

- **Information** : pour les clients Orange uniquement : le haut débit est disponible sur Dun (bourg plus rayon de 5 kms autour de Dun). Prendre contact avec l'agence commerciale orange ou appeler le numéro pour faire « débrider sa ligne ». Un communiqué sera diffusé dans vos boîtes aux lettres.

- **DCE** : une DCE d'un montant de 4 918 € a été accordée pour la rénovation du logement de la Poste.

Délibération : acceptation de cette dotation pour le logement de la poste

- Abstention : 0 - Vote contre : 0 - Vote pour 10

- **Prix de l'eau** : le tarif de l'eau n'a pas augmenté depuis plusieurs années. Il est actuellement de 1,20 € pour 1 m³. Le prix de l'abonnement est actuellement de 33,49 €.

Proposition d'un nouveau tarif du prix de l'eau à 1,30 € et abonnement à 36 €

Cette proposition est à l'étude.

- **Budget** : nécessité de diminuer la part salariale du secrétariat et du technicien sur le budget eau et de la reporter sur le budget de la commune. Actuellement, la part sur le budget eau est de ½ salaire annuel de technicien et ¼ de salaire de secrétariat. Nous proposons ¼ de salaire annuel de technicien et 12,5% de salaire de secrétariat pour le budget eau, le solde au budget de la commune.

Délibération report d'une part salariale de secrétariat et de service technique du budget eau vers le budget général de la commune

- Abstention : 0 - Vote contre : 0 - Vote pour 10

- **Dérogation** pour choix de l'école où inscrire ses enfants : en accord avec le Réseau des Ecoles Rurales, le conseil décide qu'aucune dérogation ne sera accordée.

- **Prime de fin d'année pour les agents communaux** : a fait l'objet d'un débat. Cette prime sera mise en délibération au prochain conseil municipal.

- **Prêt de la salle culturelle pour gymnastique douce** : une rencontre des élus avec la personne qui souhaite mettre en place ses séances aura lieu. Nous prendrons en compte qu'il s'agit d'une initiative privée.

La cérémonie des vœux aura lieu à la salle culturelle le 9 Janvier à 11 heures

Madame Biardoux lève la séance à 12 heures 15.